

## RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4 – ENCADRANT TECHNIQUE

### **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, le stagiaire encadrant technique sera capable de :

- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante ;
- Concevoir la démarche de prévention du risque amiante ;
- Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante ;

### **PUBLIC CIBLE**

Employeur ou tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

### **PREREQUIS**

Fiche d'aptitude médicale

Attestation de compétence à jour d'encadrant technique

### **METHODE PEDAGOGIQUE**

Exposé participatif, débat, échange de groupe, retours d'expérience et mise en application pratique sur des situations de travail. Un livret de stage regroupant les divers thèmes abordés sera remis à chaque stagiaire.

### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques. Matériel spécifique pour les formations amiantes SS 4 (combinaisons, gants, masque Phantom, matériel pour confinement etc.)

### **MODALITE D'EVALUATION**

L'attestation de compétence sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur. Pour cela nous appliquerons les modalités d'évaluation suivantes : Evaluation théorique par un QCM et évaluation pratique lors d'un « chantier école ».

### **DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU**

Feuille de présences signées par demi-journées, attestations de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage. Dans le cas d'une évaluation favorable le stagiaire obtiendra une attestation de compétence.

### **PROGRAMME**

Rappel du risque amiante et évolution de la réglementation  
Analyse et mise à jour des documents exigibles : DTA, rapports de repérages, modes opératoires...  
Analyse critique d'un dossier d'intervention  
Rappel de la démarche d'évaluation des risques, des mesures de prévention et de protection

Retour d'expérience sur l'organisation et le pilotage de la démarche de prévention du risque amiante : Mise à jour des bonnes pratiques

Mise en application pratique

Evaluation

### **RECYCLAGE**

Tous les 3 ans

### **ORGANISATION**

	Recyclage Amiante sous-section 4 – Encadrant technique
Encadrement	Formateur en prévention des risques professionnels
Effectif	10 stagiaires maximum
Durée	1 journée (7 heures)